

machault No.4

infos.

Le magazine de votre commune



Dossier : Aménagement des chemins communaux - page 8

Les ACTIONS COMMUNALES p. 04
MACHAULT pratique p. 12

Vie ASSOCIATIVE p. 13
COMMERCES et ENTREPRISES p. 15
AGENDA p. 16

ÉDITORIAL



Une pensée émue tout d'abord à toutes les victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015 et à leur famille. J'ai conscience que des Machauliens auraient tout aussi bien pu être parmi eux.

Le Conseil municipal se mobilise et fait preuve de vigilance en respectant notamment les consignes de sécurité données par l'État, la priorité étant l'école et les enfants. Un portier vidéo a été d'ailleurs mis en place pendant les vacances de Noël. Je comprends qu'il puisse être difficile pour quelques parents de ne plus pouvoir accéder à l'école mais l'état d'urgence instauré nous amène à des précautions supplémentaires afin d'éviter toute intrusion de personnes mal intentionnées. Toutefois la psychose ne doit pas s'installer dans notre petit village, nous devons vivre normalement et faire preuve de solidarité et signaler tout comportement inhabituel.

L'équipe municipale reste à votre écoute et à votre disposition. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

À toutes et à tous, je vous souhaite une très belle année 2016. Une pensée particulière en ces temps de fêtes pour ceux confrontés à la solitude ou à la maladie. Bien à vous,

Votre Maire
Christian Poteau

ÉTAT CIVIL

Juin 2015

Décembre 2015

Naissance

Loup DEN DOELDER le 23/06/2015

Jade DIDIER le 15/09/2015

Sibylle OLIVE le 24/11/2015

Mariage

Julien RABAZZANI et Emily Voorhes HAUCK le 04/07/2015

Décès

Nelson PACHÊCO DO NASCIMENTO le 20/07/2015

Véronique KOLASA, veuve KOZIOL le 25/09/2015



PORTRAITS

Machault est un village où la jeunesse s'épanouit. Deux Machauliens ont accepté de conter leurs récents exploits. Manon et Clément, deux jeunes à suivre...

Manon Austruy

cavalière dans l'âme



Depuis ses 10 ans, Manon Austruy se passionne pour le monde de l'équitation. En juillet dernier, elle a participé au Championnat de France d'équitation et obtenu la 2^e place dans la discipline « Complet d'équitation, Championnat CCE Equipe Amateur 4 ».

Rencontre avec une championne Machaulienne.

C'est un peu par hasard et en accompagnant une amie au Centre équestre du Domaine de Barbeau que Manon Austruy a débuté dans ce milieu. Alors qu'elle était passionnée de gymnastique, elle s'essaie au poney lors d'un stage et découvre un environnement qui ne la lâchera plus. Cette passion coïncide avec son arrivée sur la commune de Machault.

Ses parents lui achètent rapidement un poney et l'engouement se poursuit dès lors. Elle passe son temps libre au Centre équestre, même quand pendant un an la gérance du club est vacante, elle ira sortir chevaux et poneys régulièrement avec ses amis. À partir de 2004, elle se lance dans la compétition par équipe et remporte plusieurs podiums.

Parallèlement Manon poursuit des études supérieures, Licence de Droit puis Master de Commerce, année où elle arrête les cours d'équitation mais continue à sortir les chevaux du club. Elle devient ensuite commerciale de terrain, profession qui lui apporte beaucoup d'indépendance. Après avoir mis de l'argent de côté, elle s'achète son propre cheval, Zavier, en 2012 et passe son diplôme de monitrice. Elle travaille aujourd'hui dans une boutique spécialisée à Corbeil, *Horsewood*, mais aspire à plus de responsabilité.

LA COMPÉTITION

Le 5 juillet dernier, au haras de Jardy, Manon a remporté une belle médaille puisque son équipe « Mécanique équestre » est arrivée 2^e au Championnat de France d'équitation à 0,10 point des premiers et sur 14 équipes. Le Concours Complet d'équitation, discipline reine de l'homme du cheval, consiste à enchaîner trois tests avec le même cheval : le dressage, le saut d'obstacles et le cross.

Manon devrait prochainement concourir en Amateur 3 voire 2 et envisage de participer à des concours d'entraînement en manège cet hiver pour accéder au concours du Salon du cheval. Passion dévorante mais passion saine, passion de vie, de travail et de loisirs pour une jeune femme de 26 ans, équilibrée et sereine.



Clément Roux

une tête bien faite et la joie de vivre



Le 29 août dernier, TF1 diffusait une nouvelle édition de l'émission « Le Grand Concours », habituellement composée d'animateurs mais cette fois-ci seuls des enfants à la culture générale solide et au caractère bien trempé, étaient en lice. Parmi les 24

collégiens (12 filles et 12 garçons) sélectionnés, un jeune Machaulien, Clément Roux, 12 ans.

C'est en juin dernier qu'a été enregistrée cette émission présentée par Carole Rousseau, dans un studio où régnait une bonne ambiance et 250 spectateurs.

Clément n'a pas démerité dans ce jeu. Il a gagné la première manche des garçons et a été sélectionné avec deux autres garçons et trois jeunes filles pour la deuxième manche. C'est une jeune fille qui est sortie vainqueur mais le principal c'est de participer !

THÉÂTRE ET CASTING

Et ce n'est pas tout à fait le fruit du hasard si Clément a été sélectionné à cette émission, mais un long processus lié à l'envie et à la persévérance. En effet, à partir du CM1 et pendant deux ans, Clément a fait partie d'un atelier « théâtre » à Chartrettes avec la Compagnie Tidcat. S'il change d'activité périscolaire en accédant au Collège et choisit de faire du tennis au club de Machault « où il retrouve tous ses copains », il s'inscrit parallèlement auprès d'agences de casting et de mannequinat. Depuis qu'il est tout jeune, Clément souhaite devenir comédien et espère bien accumuler de l'expérience au fil des ans par ce moyen, quitte à reprendre le théâtre quand son emploi du temps (Clément est aujourd'hui en classe de 4^e, section européenne) le lui permettra. Il a donc été sélectionné sur 2000 candidats, via une agence de casting qui lui a fait passer des tests de culture générale.

La personnalité, la maturité et l'aisance orale ont également joué dans ce choix. Clément semble mener sereinement tout de front, ses études, ses loisirs, ses ambitions. Avec des parents attentionnés, qui l'emmènent régulièrement sur Paris pour ses séances de casting, il se sent soutenu et espère pouvoir percer un jour dans ce milieu.

Avec une tête bien faite et une belle joie de vivre, Clément devrait décrocher des rôles à la hauteur de ses espérances.



LES ACTIONS COMMUNALES

SOCIÉTÉ

Dégradation de biens d'utilité publique constatée

Dans le cadre d'une étude de faisabilité menée par la municipalité en vue d'améliorer la sécurité de circulation sur la commune, le démontage de panneaux de signalisation (sens unique et stationnement) a été constaté. En effet, sitôt leur installation à la mi-novembre, ceux-ci étaient retrouvés dans les champs alentour. La municipalité espère que ces dégradations ne sont pas le fait d'habitants de la commune et informe à nouveau que ce dispositif est seulement à l'étude et que les administrés s'ils ne sont pas en accord avec celui-ci ont à leur disposition en mairie, un cahier de doléances pour en informer les élus.

Toutefois compte tenu de ces comportements inciviques et des coûts que cela engendre pour la communauté, la municipalité se trouve dans l'obligation de fixer les panneaux de signalisation, ce qui ne remet pas en cause l'aspect expérimental. Si vous êtes témoin de ce type de dégradation, merci de bien vouloir le signaler en mairie (même de façon anonyme). Suite à un constat réalisé par la gendarmerie, une plainte a été déposée et un rapport de gendarmerie établi.

Pour rappel

L'article 322-1 du code Pénal précise que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 € d'amende. Comme il s'agit d'un bien public, l'article 322-2 du même code s'applique, et fixe la peine encourue à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende.



La plateforme « Voisins vigilants » est lancée

Une cinquantaine de Machauliens étaient présents à la réunion publique d'information organisée par la municipalité le samedi 19 septembre, où la mise en place du dispositif de surveillance citoyenne « voisins vigilants » était annoncée.

En présence d'un officier de gendarmerie, Christian Poteau a expliqué le principe et le rôle du voisin vigilant.

Le principe

Pour lutter notamment contre les cambriolages, le site web « voisins vigilants.org » propose une plateforme et des outils pour créer une communauté de riverains bénévoles. Cette « participation citoyenne » lancée par la municipalité, comprend cinq référents responsables dont Christian Poteau, le secrétariat de mairie et deux élus, Matéo Romero de Avila et Bernard Gogot. L'inscription est nécessaire pour avoir accès à cette plateforme de communication sécurisée. Elle est gratuite et se fait en ligne, sur la partie des voisins. Le premier adjoint pourra apporter son aide à ceux qui le désirent. Il suffit de posséder un téléphone portable pour avoir accès au système d'alerte et pouvoir envoyer et recevoir des SMS.

Le rôle du voisin vigilant



Ce dispositif permet notamment de partager les dates de départ en vacances ou de signaler tout comportement suspect comme les substitutions d'identité qui ont été signalées dans des villages alentour ces derniers mois. Le rôle du « voisin vigilant » est surtout d'être bienveillant et de faire

attention aux détails. Il ne doit pas surveiller ni intervenir, et il est prié de respecter la vie privée, les droits individuels et les libertés publiques. Le coût de ce dispositif est de 800 € par an, il comprend la gestion du domaine internet, l'envoi de sms (pour les alertes météo également), une ligne téléphonique dédiée et des panneaux, déjà placés aux entrées du village.

Le démarchage à domicile fait l'objet d'un arrêté municipal



L'activité de démarchage à domicile s'intensifiant sur la commune, la municipalité a décidé le 18 novembre 2015 de signer un arrêté afin de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation.

Il en résulte que toute société qui démarché sur la commune doit s'identifier auprès de la mairie, fournir le nombre de démarcheurs à domicile, leur nom et la période de démarchage. Les quêtes à domiciles sont interdites, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique (tous les organismes n'ont pas cette autorisation). Enfin, tous les habitants qui s'estiment victimes de ces pratiques sont invités à prendre contact avec les services municipaux et la gendarmerie du Châtelet-en-Brie.

LES Événements de la COMMUNE

Marché d'automne



La huitième édition du « Marché d'Automne » a eu lieu le dimanche 11 octobre, dans la salle du tennis où petits producteurs et artisans étaient présents dans une ambiance conviviale.



Cérémonie du 11 novembre

Près de 80 personnes étaient présentes à cette commémoration en hommage à la mémoire des âmes tombées pour la France. Des gerbes ont été déposées devant chaque plaque commémorative du village.



À l'issue du parcours, une collation était proposée à la salle des Fêtes.

Colis des seniors

La municipalité a choisi cette même date pour offrir un colis aux seniors (bouteille de Champagne pour les hommes et coffret Yves Rocher pour les femmes) et souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.



Spectacle de Noël

« La nuit magique d'Anaël », spectacle de magie, était proposé aux enfants dans la salle du tennis, le 5 décembre dernier. Il était suivi d'un grand goûter gourmand.

Face à des enfants qu'il invitait à participer au spectacle, Anaël s'est fait mime, animal, ventriloque, ombre chinoise, jonglant sur la crête des deux mondes, celui de l'enfance et du rêve et celui des adultes, avec une élégance et un charme qui ont enchanté. La poésie, la musique, quelques accessoires et le tour était joué. Un spectacle très bien ficelé !



Œufs de pâques

DIMANCHE 27 MARS 2016

La municipalité invite les enfants de Machault à participer à une chasse aux oeufs, qui se déroulera entre le tennis et le terrain de football.



La municipalité et la Poste (les remplaçants) vous remercient de faire un effort quant à l'identification de vos boîtes aux lettres afin de faciliter la distribution d'information et de courrier.

LES ACTIONS COMMUNALES

ENFANCE

Jeunesse

La cantine



Le contrat avec l'Ocrs a été dénoncé à la fin de l'année scolaire. Un appel d'offre avec mise en concurrence a été réalisé. Après analyse des dossiers de cinq fournisseurs différents, les membres du Regroupement pédagogique (RPI) ont retenu l'entreprise Elior, installée à Montereau.

Deux commissions « menus » ont déjà eu lieu en septembre et novembre à la mairie de Machault et des représentants de parents d'élèves étaient présents. Des potages, des cordons bleus, des légumes et des cakes « maison », l'introduction de légumes anciens (Panais, blettes, potiron, etc.) et un repas entièrement bio par mois, avec Elior les menus paraissent plus adaptés au goût des enfants tout en favorisant la curiosité gustative.

Les menus sont toujours visuellement disponibles à l'école de Machault et à la garderie de Féricy.

Garderie

Dans le cadre de la garderie, Isabelle et Angélique ont créé avec les enfants de jolies décorations de Noël pour le sapin disposé devant l'école, décorations garanties résistantes aux intempéries !



Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les NAP sont toujours très suivies et appréciées des enfants.

A l'école de Machault, les enfants (à partir de la maternelle moyenne section) participent à tous les ateliers par roulement. Ils ont lieu tous les lundis de 13h30 à 14h45 :

- Atelier jeux de société (Sylviane Mackow)
- Atelier bricolage (Isabelle Wrédé)
- Atelier musique (Frédéric Féraud)
- Atelier mini-tennis (Grégory Coupé)
- Atelier contes (Emmanuelle Fontana)

Nota Bene : ces intervenants à Machault sont prêts à vous accueillir si vous désirez assister à une séance de NAP.

A l'école de Féricy, chaque classe (en demi-groupe) participe à deux ateliers dans l'année de 15h à 16h15 :

- Ateliers yoga (Marie Gamory) et musique (Frédéric Féraud) pour les CM2, le lundi
- Ateliers théâtre (Didier Goncalves) et nature/environnement (Jean-Emmanuel Flory) pour les CE2, le mardi
- Ateliers théâtre et chant (Les Concerts de Poche) pour les CE1-CM1, le jeudi.



Emmanuelle Fontana

Grégory Coupé

Certaines communes ont supprimé les NAP pour des raisons économiques ou sollicité les parents par une participation. C'est donc un vrai choix des membres du RPI que de proposer des activités dont le financement est important.

Investissement

Le RPI a investi dans du matériel informatique pour les deux écoles (ordinateurs, vidéo projecteurs et écrans) pour un montant total d'environ 6000 euros TTC, du matériel pour la restauration scolaire (chariot, vaisselle...) pour un montant total d'environ 1300 euros TTC et d'une armoire de rangement pour les produits d'entretien à l'école de Féricy pour un montant de 300 euros TTC.

Transport scolaire du mercredi

Le nombre d'enfants transportés à l'accueil de loisirs le mercredi midi est généralement inférieur à 10. Le RPI a dénoncé le contrat avec la société Transdev, dont le coût n'était pas satisfaisant. La société de transports Elan (de Champagne-sur-Seine) officie désormais le mercredi, ce qui a permis une réduction conséquente des coûts.

Secrétariat

Il n'y a plus d'accueil du public le mercredi. La boîte mail, consultée tous les jours, est à privilégier : sirpmf77@gmail.com.

Pour les questions urgentes, merci de contacter directement la présidente du RPI, Sophie Testa-Martin au 06 33 41 79 28 ou Marie-Christine Noret au 06 80 94 99 67. Pour les paiements des différentes factures (notamment en espèces) elles vous proposeront des rendez-vous personnalisés.

Le collège de Vulaines-sur-Seine

L'ouverture du collège de Vulaines-sur-Seine est toujours prévue à la rentrée scolaire 2017. La dépollution du terrain a d'ailleurs commencée en décembre 2015. Le 27 novembre 2015, s'est tenue une réunion du syndicat Mixte du Collège des Bords de Seine. Les travaux en cours - circulations douces - et l'appel d'offres pour les travaux de la gare routière étaient notamment à l'ordre du jour.



Sécurité à l'école

Suite à une visite de sécurité le 9 juillet 2015 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Fontainebleau, un avis favorable a été émis à la poursuite des activités à l'école de Machault, sous couvert de certaines réalisations.

Parmi les prescriptions proposées à la municipalité :

- Remettre plusieurs documents concernant la sécurité (incendie, ramonage, jeu de plans, etc.)
- Régulariser la situation administrative de l'établissement en abordant notamment :
 - les activités accueillies
 - les conditions d'isolement entre les différentes constructions (mur coupe feu et indépendance des installations techniques)
 - le nombre, la largeur et le sens d'ouverture des issues de secours
 - les conditions de surveillance de l'établissement lors de l'accueil du public
- Assurer la formation des personnels dédiés à la sécurité, aux moyens de secours et à l'évacuation du public
- Étendre l'équipement d'alarme aux locaux de la mairie afin de permettre à une personne de déclencher le signal sonore d'évacuation.



État d'urgence

Un portier vidéo, adapté aux exigences réglementaires en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), a été installé pendant les vacances de Noël. Il permettra de maîtriser l'accès de l'école et de gagner en sécurité pour les enfants, notamment le matin et le soir au moment de la garderie.

LES ACTIONS COMMUNALES

Environnement

DOSSIER

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX ET DE LEURS ABORDS SUR LA COMMUNE

La commune de Machault souhaite aménager et réhabiliter les chemins ruraux afin de valoriser son patrimoine et le rendre accessible à tous. Tous les chemins de la commune ont donc été proposés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, par délibération communale. Afin de pouvoir concrétiser ses projets, la commune a privilégié trois axes pour bénéficier d'une aide départementale éco-conditionnée :

- Les aménagements écologiques par la plantation de végétaux adaptés et d'essences locales
- Les aménagements relatifs aux chemins et la promenade, par la réouverture de chemins, la restauration du petit patrimoine, la mise en place de mobilier, de passerelles...
- Le mode de réalisation du projet par un chantier d'insertion. Un rapprochement avec la directrice de l'école sera également opéré, la commune souhaitant la participation des enfants à ce projet.

Les lieux concernés

Le chemin des Trois Chênes

Le chemin des Trois Chênes sera transformé en liaison douce sur plus de 2 km et destiné à la promenade pédestre et au cyclotourisme. Il sera fermé en tant que voie communale à la circulation motorisée - sauf engins agricoles. Afin de sécuriser le chemin, deux barrières seront installées pour fermer la voie, ainsi qu'une signalétique adaptée. Des essences locales seront plantées et trois bancs seront disposés le long du chemin.



La passerelle et ses abords figurant sur l'itinéraire RANDO 23 du Conseil départemental

Cette passerelle sera mise aux normes avec l'installation de garde-corps sur les deux côtés et le renforcement des piliers de soutènement.



Les chemins de la Vallée de Javot

La réfection de quatre barrières (détruites) et la création de deux panneaux d'informations pour les usagers, seront effectuées.



Le chemin de Bailly

Un défrichage du chemin sera réalisé pour l'accès aux randonneurs et des garde-corps installés (le plus large possible pour le passage des tracteurs).



Le cimetière

Le couronnement des deux piliers de l'entrée du cimetière sera refait.



Le lavoir figurant sur l'itinéraire RANDO 23

Pour assurer sa longévité, le lavoir sera rénové avec un démoussage du toit à la main et sans produit phytosanitaire, la grille en fer forgé repeinte, de l'huile de lin passée sur les boiseries et des niches créées.



Le chemin de la Vallée

Pour remettre en état ce chemin, il sera défriché et une tranchée sera créée afin que l'eau ne stagne pas en bas de la pente et du pont.



Installation de garde-corps

Place de la mairie (départ de la RANDO 23) : pressoir et parking

Au niveau du pressoir, une poutre sera refaite, de l'huile de lin déposée sur la partie bois et les chaînes autour seront repeintes. Sont également prévues, une réfection des bancs, du muret entre le parking et le pressoir et la mise en place d'une haie végétale à chaque extrémité de l'abribus. Enfin un terrain de pétanque sera aménagé.



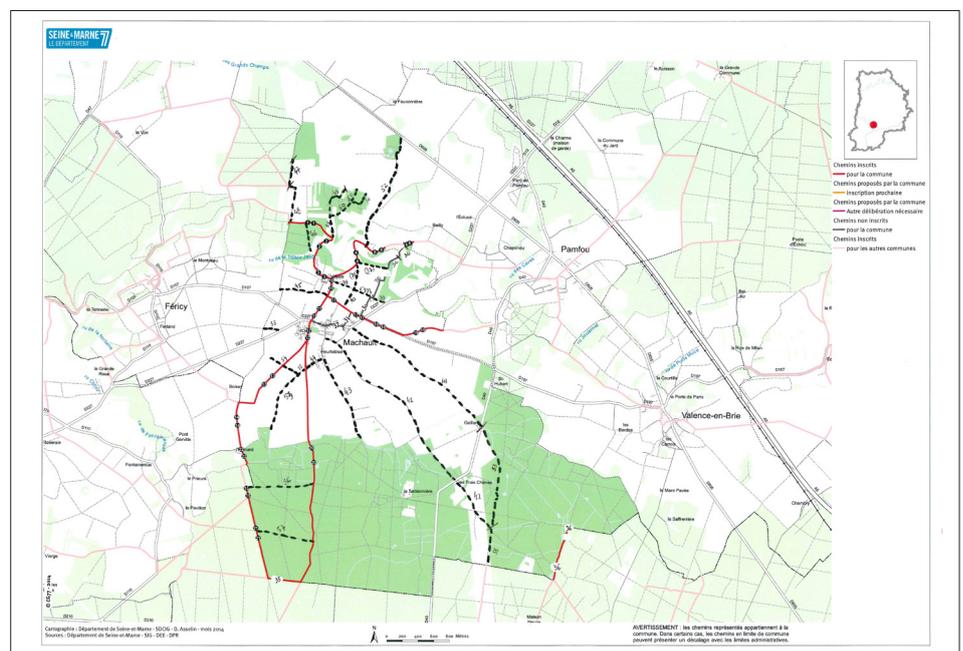
Création d'arbres à insectes par l'école

Si accord de la directrice de l'école

Le PDIPR

Le Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements depuis 1983. Il permet de garantir la pérennité des chemins ruraux et la continuité des itinéraires inscrits. Mis en place depuis 1991 en Seine-et-Marne, support des activités de promenade pédestre, mais aussi équestre et VTT, ces itinéraires de promenade et de randonnée représentent un maillage conséquent sur le territoire. Environ 10000 km sont aujourd'hui concernés. Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé au travers de son agenda 21 à diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble de ses politiques.

La participation financière du Département est de 27135 euros et la commune n'aurait pu envisager ces travaux sans cette subvention.



LES ACTIONS COMMUNALES

Un Chantier d'Initiative Locale porté par l'association Initiatives 77



Tous les travaux seront réalisés par l'association Initiatives 77, agence départementale qui accompagne les collectivités territoriales dans une dynamique sociale et économique. Le Chantier implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. Le Chantier s'appuie sur :

- un encadrant formateur qui doit être en même temps en capacité de faire assurer une réelle production au chantier et, à partir des contraintes qu'elle impose, de permettre à chacun de valoriser ses compétences personnelles et de se mobiliser sur l'acquisition de nouvelles compétences
- une équipe de 10 à 12 personnes
- une oeuvre à réaliser en équipe et une activité de production qui permet le développement des compétences
- un accompagnement individualisé

— fin du dossier

Les chenilles processionnaires

De nombreux arbres sur la commune sont infestés par la Processionnaire du pin. Pour lutter contre ces chenilles, un nouveau dispositif révolutionnaire : L'Éco-Piège

ÉCOLOGIQUE : Capture seulement les chenilles processionnaires

BIOLOGIQUE : Pas d'insecticide

ECONOMIQUE : Réutilisable d'une année sur l'autre



Période de piégeage : de début décembre à mi-avril

L'Éco-Piège s'installe de préférence un mois avant la date prévue des processions des chenilles et s'enlève un mois après la date des dernières processions.

Un système ingénieux et simple

L'Éco-Piège s'installe sur le tronc des pins ou cèdres infestés de cocons blancs de chenilles processionnaires.

Lorsque les chenilles vont quitter leur nid d'hiver (cocons blanc) en procession le long du tronc pour aller s'enterrer en terre, elles vont être stoppées dans la collerette de l'éco-piège et n'auront pas d'autre solution que de descendre dans le tube qui mène dans un sac rempli de terre. Là, elles vont croire qu'elles sont arrivées sur terre et elles vont s'enterrer pour effectuer leur nymphose (chenilles – chrysalide – papillon).

Une fois toutes les processions terminées, il suffit de décrocher le sac et de l'amener à la déchetterie.

COMPOSITION DU KIT ECO-PIEGE

Cinq parties composent L'Éco-Piège :

- Une collerette constituée en deux parties qui se fixe sur le tronc et qui s'adapte à la circonférence de celui-ci
- Un tube de descente blanc cannelé qui relie la collerette avec le sac collecteur de chenilles
- Un sac à remplir de terre où les chenilles vont s'enterrer et faire leur nymphose pour devenir papillon
- Un feuillard et sa boucle qui se met sous la collerette qui permettra de maintenir le sac à l'aide de deux crochets en S
- De la ouate de cellulose qui sert à mastiquer entre la collerette et le tronc du pin

Attention prévoir de la terre ou du terreau lors de l'installation de l'Éco-Piège, disponible en plusieurs tailles selon la circonférence du tronc.

Plus d'informations sur : www.toutpourlesnuisibles.com



Trophée ZÉRO PHYT'Eau

Le Département a remis le 23 juin 2015 le Trophée ZÉRO PHYT'Eau à la commune de Machault pour ses actions de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides. Ce trophée, créé en 2013, récompense les collectivités qui ont totalement arrêté l'utilisation de produits phytosanitaires depuis au moins deux ans pour entretenir leurs espaces publics. Les élus des communes lauréates doivent aussi s'engager à maintenir dans le temps ces modes d'entretien alternatifs sans pesticide. Quinze communes Seine-et-Marnaise ont reçu ce trophée cette année.



Urbanisme - les règles d'urbanisme sur la commune

Un service mutualisé «Application du droit des sols» a été créé à la communauté de communes « Vallées et Châteaux ». Toutefois les dépôts et l'enregistrement des demandes d'autorisation d'urbanisme continuent de se faire en Mairie.

Si vous envisagez des travaux, même de faible importance, il vous est vivement recommandé de vous renseigner, dès l'origine de votre projet, sur les démarches et autorisations nécessaires. Les autorisations sont délivrées après vérification de la conformité des projets au règlement du PLU.

Le 16 octobre 2015, le conseil municipal a arrêté plusieurs décisions en matière d'urbanisme. Celles-ci sont valables sur toute la commune.

Instauration du Permis de démolir

Afin d'éviter des destructions abusives ou l'anéantissement de bâtiments de valeur pour l'histoire ou les hommes, il est aujourd'hui nécessaire pour certaines actions de demander un permis de démolir. Ce dernier permet en effet de sauvegarder du patrimoine bâti, des monuments et des sites et de protéger les habitants de logements anciens.

Qu'est-ce qu'un Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant la démolition partielle ou totale d'un bâtiment. Il a pour but principal d'éviter la destruction de constructions ayant une valeur architecturale ou historique. Si les démolitions s'inscrivent dans un projet d'aménagement ou de constructions, la demande de permis de construire ou d'aménager permet également de solliciter le droit de démolir en faisant une demande unique.

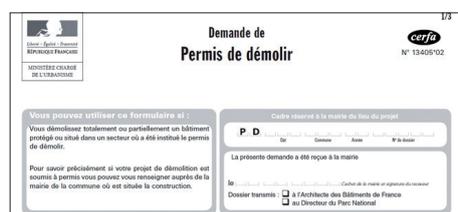
Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis de démolir pour les cas suivants :

- bâtiment menaçant ruine ou immeuble d'insalubrité irrémédiable
- bâtiment dont la démolition est couverte

par le secret de la défense nationale

- lignes électriques et canalisations
- application d'une décision de justice
- bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du code de la voirie routière.

Durée de validité du Permis de démolir



Document de demande de permis de démolir. Le formulaire est divisé en deux sections principales : 'Vous pouvez utiliser ce formulaire si...' et 'Cadre réservé à la mairie du lieu du projet'. La section 'Vous pouvez utiliser ce formulaire si...' indique que le permis est requis pour la démolition d'un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où il est institué. La section 'Cadre réservé à la mairie...' contient des champs à remplir pour le numéro de dossier, la date de dépôt, la date de validité, et le numéro de la mairie. Des instructions indiquent que le dossier doit être transmis à l'Architecte des Bâtiments de France ou au Directeur du Parc National.

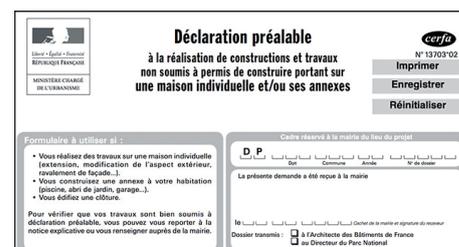
Le permis de démolir a une durée de validité de 3 ans cela signifie que les travaux doivent nécessairement débuter dans un délai de 3 ans suivant l'obtention du permis de démolir. Une fois les travaux commencés, ces derniers ne doivent pas être interrompus plus d'un an et s'ils sont échelonnés, ils doivent être importants et témoigner d'une avancée significative. Si ces délais ne sont pas respectés l'autorisation de démolir n'est normalement plus valable. Toutefois, si les travaux ne peuvent pas être commencés dans le délai imparti ou si le titulaire du permis de construire prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'un an, il peut demander de prolonger son permis de démolir d'un an. Il doit alors faire sa demande deux mois avant l'expiration du délai des 3 ans.

Le ravalement de façade et les clôtures soumis à déclaration préalable

La déclaration préalable donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Le ravalement de façade n'est plus soumis à autorisation depuis le 1^{er} avril 2014, sauf

exceptions, pour les communes dotées d'un PLU. Pour les clôtures, c'est selon le lieu d'édification (secteur sauvegardé, délimité par un PLU et site inscrit ou classé). Dans le but de veiller à la sauvegarde de son patrimoine architectural et de répondre à l'objectif d'amélioration du cadre de vie poursuivi par le PLU, le conseil municipal a décidé de continuer à soumettre à déclaration préalable, tous les travaux de ravalement de façade et de soumettre à déclaration préalable, l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune.



Document de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes. Le formulaire est divisé en deux sections principales : 'Formulaire à utiliser si...' et 'Cadre réservé à la mairie du lieu du projet'. La section 'Formulaire à utiliser si...' indique que la déclaration est requise pour l'extension, la modification de l'aspect extérieur, le revêtement de façade, la construction d'une annexe, la clôture, ou l'édification d'une clôture. La section 'Cadre réservé à la mairie...' contient des champs à remplir pour le numéro de dossier, la date de dépôt, la date de validité, et le numéro de la mairie. Des instructions indiquent que le dossier doit être transmis à l'Architecte des Bâtiments de France ou au Directeur du Parc National.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme à effectuer en mairie

- Les déclarations préalables
- Les demandes de permis de construire
- Les demandes de permis d'aménager
- Les demandes de permis de démolir
- Les demandes de certificats d'urbanisme
- Pour toute demande de permis de construire de bâtiments neufs, vous devez joindre une attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Plus d'informations sur le site www.service-public.fr

MACHAULT PRATIQUE

SMITOM-LOMBRIC



Planning des encombrants pour l'année 2016
Les mardis 8 mars, 7 juin et 4 octobre

Déchets verts

La benne à déchets verts sera de retour le 15 avril 2016.

Contact

N°Vert : 0 800 814 910 (gratuit depuis un poste fixe)

Assurance MALADIE

Déclarer facilement la naissance de votre enfant



La déclaration de naissance en ligne est un nouveau téléservice de l'Assurance Maladie accessible via le compte personnel ameli et

disponible depuis le 1^{er} septembre 2015. En quelques clics, l'inscription du nouveau-né est directement prise en compte par la CPAM. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante.

La POLLUTION de L'AIR intérieure

D'où vient la pollution de l'air intérieur ?

Nous passons 14 heures par jour en moyenne à notre domicile. L'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. En effet, les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peintures... C'est ce que l'on appelle la pollution de l'air intérieur.

Si votre logement n'est pas suffisamment aéré, les polluants s'accumulent, en particulier l'hiver, lorsque l'on ouvre moins les fenêtres. Cette pollution peut avoir des effets sur la santé : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications. Réduire les risques pour la santé est possible. Chacun peut agir pour les limiter.

L'essentiel à retenir

GUIDE DE LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR



Tous les bons gestes pour un air intérieur plus sain.

- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour et davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, faites sécher du linge à l'intérieur ou prenez une douche ou un bain.
- N'entravez pas le fonctionnement des systèmes d'aération et entretenez-les régulièrement.
- Ne fumez pas à l'intérieur, même fenêtres ouvertes.
- Faites vérifier chaque année avant le début de l'hiver les appareils à combustion et installations par un professionnel.
- Evitez d'utiliser les chauffages d'appoint combustibles mobiles en continu et les groupes électrogènes à l'intérieur.
- Respectez les doses d'utilisation des produits d'entretien, d'hygiène et de bricolage conseillées sur l'étiquette.
- Soyez encore plus vigilante si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.prevention-maison.fr

VIOLENCES Femmes Info



Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, une réalité terrible, rappelée en cette journée.

La question des violences conjugales est devenue un véritable enjeu de santé public, relayée par un site dédié : stop-violences-femmes.gouv.fr. Le numéro vert, 39 19 est destiné à **aider** les victimes, en les orientant vers des associations ou des centres d'hébergement d'urgence, mais aussi en les incitant à **porter** plainte, ce qui est encore trop rare, car seules 14 % des femmes victimes de violences portent plainte.

Le 3919 Violences Femmes Info concerne l'ensemble des violences faites aux femmes : violence conjugale, viol, agression sexuelle, harcèlement, violence psychologique, mariage forcé, excision.

Si vous êtes en contact avec une femme victime de violences, vous pouvez aussi l'orienter vers : www.orientationviolences.hubertine.fr où sont localisées les principales structures associatives spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences dans chaque département d'Île-de-France.

L'OFFICE municipal des SPORTS



Le tennis est la section de l'Office Municipal des sports qui attire le plus de monde. Cette année encore, 59 des 78 adhérents prennent des cours. Les nouvelles sections n'ont pas pu continuer faute de combattants, 2 ou 3 enfants pour l'initiation au rugby, 3 pour la musique, ce qui ne permettait même pas de produire un groupe. Le multisport n'a pas non plus attiré suffisamment d'enfants. Il nous reste le Roller avec une dizaine d'enfants et qui semble rencontrer un regain d'intérêt.

Les sections pour adulte restent compétitives, le Taï-Chi-Chuan, la Zumba et le Fitness ont de bons résultats.

La composition du bureau a changé cette année :

- Président : Thierry Martin
- Trésorier : Anthony Lopez
- Secrétaire : Annick Poteau
- Assesseurs : Béatrice Frémond, Yvonne Werdier, Julie Vicaire, Aurore Chaline, Anne Beauvallet, Bernard Gogot, Gilles Flamme.

Les membres du bureau et le nouveau trésorier ont bien noté l'importance d'encaisser les chèques des adhésions aux bonnes dates et s'engagent à respecter ces délais.

L'OMS est une association dont le but est de permettre à nos enfants d'accéder aux sports facilement et dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons pas arriver à ces fins sans vous, plus il y a d'inscrits et moins chères sont les inscriptions. Nous sommes à l'écoute de toutes les suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part.

Des NOUVELLES du TENNIS

Comme chaque année, fin juin, les adhérents de la section tennis ont terminé la saison par un grand repas convivial clôturant ainsi une année fructueuse.

C'est dans la bonne humeur que le professeur Gregory a lancé diverses animations, mêlant adultes et enfants dans de petits jeux amusants. Cette année, les participants ont pu tester une machine lanceuse de balles, utilisée par les plus grands joueurs du circuit mondial. Après l'effort, le réconfort ! Profitant du beau temps, tout le monde a ensuite partagé un grand buffet varié à l'ombre des arbres de l'air de jeu.

La saison 2015-2016 a vu l'arrivée d'un nouvel enseignant afin de seconder Gregory qui est de plus en plus pris par ses activités au sein du club de Fontainebleau. Nous souhaitons la bienvenue à Renaud qui a pris en charge plusieurs groupes enfants et adultes.

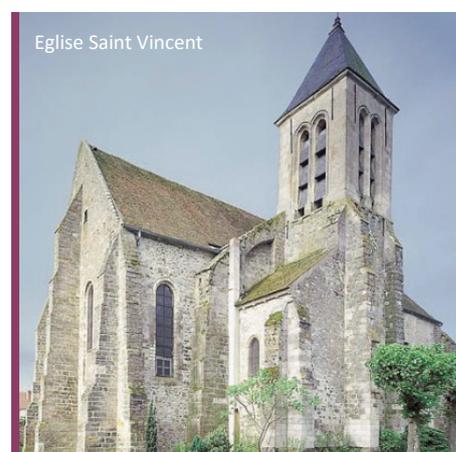
Le nombre d'adhérents est en légère baisse cette année (78 au total), mais l'OMS continue à être représenté par ses diverses équipes aux championnats interclubs. Nous espérons qu'elles aient autant de succès que l'an dernier.

Nous souhaitons une belle année sportive à tous.



La VIE pastorale DU SECTEUR du Châtelet-en-Brie

Les inscriptions à l'éveil à la foi, à la catéchèse et à l'aumônerie ont commencé. Veuillez contacter pour tout renseignement Mme Da Costa au 06 21 67 06 47.



Eglise Saint Vincent

Messe de Noël

Une messe de Noël a été célébrée le 24 décembre à 19h en l'église de Machault. À cette occasion, les enfants qui le désiraient ont pu amener leur « petit Jésus » de la crèche familiale afin qu'il soit béni par le prêtre.

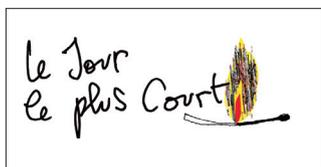
VIE ASSOCIATIVE

Les FESTIV'Alliés

Les Festiv'Alliés ont le plaisir de vous présenter leur nouvelle programmation pour la saison 2015/2016.

Le Jour le plus Court

Le court métrage était à l'honneur le vendredi 18 décembre à l'occasion de la 5^e édition du Jour le plus Court. Nous nous sommes associés avec la municipalité de Féricy pour vous proposer cette soirée cinématographique qui a eu lieu à la salle des Fêtes de Féricy. Cet événement national entièrement



gratuit pour les spectateurs, initié par le Centre national du cinéma et de l'image animée en partenariat avec l'Agence du court métrage, a pour objectif la promotion du court métrage.

Théâtre :

« Dialogue d'un chien avec son maître, sur la nécessité de mordre ses amis »

SAMEDI 19 MARS 2016

Compagnie Le Point du Jour
Auteur : Jean-Marie Piemme



Une comédie originale sur la relation pas banale d'un chien avec son maître, prétexte à explorer les étranges rouages des relations humaines et des plaies de l'âme ... Avec humour.

Fable clownesque d'un auteur belge brillant, *Dialogue d'un chien* dresse les portraits délectables d'êtres déclassés, laissés sur le bord de la route. *Alors qu'un chien manque de mourir en traversant une autoroute, il rencontre un homme, portier désabusé d'un hôtel, vivant dans une caravane délabrée depuis que les services sociaux lui ont retiré la garde de sa fille. L'animal à lunettes noires, à la fois rusé et mythomane, prend plaisir à jouer les fauteurs de troubles et à provoquer le portier*

pour le réveiller de sa torpeur:

Mordre pour mieux éveiller les consciences, voici donc le leitmotiv de ce duo clownesque et bancal fonctionnant dans une inversion totale des rôles.

Mise en scène et comédiens :
Emeric Bellamoli et Sébastien Javelaud

Salle des Fêtes de Machault

Troc aux plantes Place du puits à Villiers/Machault

DIMANCHE 1^{ER} MAI 2016



Randonnée pédestre

DIMANCHE 5 JUIN 2016

Environnement proche de Machault



Nous proposons des tarifs réduits pour les adhérents.

Les horaires et les tarifs de certains événements vous seront communiqués ultérieurement.

Cette association est aussi la vôtre et vos propositions sont les bienvenues. En espérant vous retrouvez nombreux lors des différentes manifestations.

L'équipe des Festiv'Alliés
lesfestivallies.machault@laposte.net

Vie **ECONOMIQUE** locale

Si vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale et que votre activité s'exerce à Machault, cette tribune est la vôtre. Pour vous faire connaître, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pizza à emporter/Épicerie

IL VILLAGIO

M. Viana et Mlle Péraud
26 rue des Trois Maillets
Tél. : 01 64 32 45 49
Port : 06 17 40 60 16

Maison et Jardin

QUELQU'UN POUR LE FAIRE

Jean-Fred Fiaux
5 rue des Fontenils
Tél. : 06 20 74 55 11

Entretien de parcs et jardins

THIERRY TRANCHANT

4, Place de l'Eglise
Tél. : 01 64 23 86 25

Paysagiste

ECO PAYSAGE 77

4, rue de Bailly
Tél. : 09 67 00 22 36
www.eco-paysage-77.fr

Pépinieriste

FABRICE MARTIN

Tél. : 01 64 01 61 79

Ébéniste

PATRICE BIDAUT

51, rue des Trois Maillets
Tél. : 01 64 23 62 81

Menuiserie

MENUISERIE JL

Zone artisanale de Villiers
Tél. : 01 64 23 88 31

Réparation de bâches

Maintenance textile et métallo textile

TECHNYCLEAN

Zone Artisanale Hameau de Villiers
Tél. : 01 64 23 61 90
www.technyclean.fr

Carrelage

SMPG MARBRES

ET PIERRES DU GATINAIS

Zone Artisanale de Villiers
Tél. : 01 64 29 97 97

Maintenance et réparation

Machines-outils

A.D.E.M. -MO

Zone Artisanale du Hameau de Villiers
Tél. : 01 60 74 22 00
www.adem-mo.com

Coiffure à domicile

JENNIF'HAIR

Secteur Machault et alentours 25 km
Tél. : 06 60 09 70 95

Bar-brasserie-tabac

LE VILLAGE

22 rue des Trois Maillets
Tél. : 09 73 11 54 27

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h45 à 19h30, le samedi de 8h à 19h30 et le dimanche matin de 9h à 13h.

AGENDA

Agenda 2016

—

Mars

SAMEDI 19

Théâtre « Dialogue d'un chien avec son maître, sur la nécessité de mordre ses amis »
(Organisation : Les Festiv'Alliés)

DIMANCHE 27

Chasse aux oeufs de Pâques
(Organisation : La Municipalité)

Mai

DIMANCHE 1^{ER}

Troc aux plantes
(Organisation : Les Festiv'Alliés)

Juin

DIMANCHE 5

Randonnée pédestre
(Organisation : Les Festiv'Alliés)

Astreinte des élus

Afin de répondre en **cas d'urgence** au besoin des habitants, des astreintes continuent d'être assurées par les élus. Nous vous rappelons les coordonnées du numéro unique à composer les week-ends et jours fériés : **06 86 69 40 09**

Numéro supplémentaire d'urgence

Gendarmerie du Châtelet-en-Brie : 01 60 69 40 16
Christian Poteau : 06 26 57 30 63

Mairie de Machault

24 rue des Trois Maillets - 77133 Machault

Tél. : 01 64 23 85 76

E-mail : mairiemachault@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h00

Le samedi : de 10h à 11h30

Nota bene : La mairie est fermée les après-midi ainsi que les samedis pendant les vacances scolaires. Pour toute urgence, vous pouvez contacter l'astreinte ou Christian Poteau.

